

## CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
26 SEPTEMBRE 2002

---

DÉLIBÉRATION  
N° 2002 – 23  
Point 3

### OPÉRATIONS D'ACQUISITIONS ET EXTENSIONS APPROUVÉES

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

#### 3.1. MANCHE MER DU NORD

##### NORD PAS DE CALAIS

###### **Pas-de-Calais**

3.1.1. Dunes de la Slack - Extension *Wimille* 13 ha

#### 3.2. ATLANTIQUE – BRETAGNE

##### BRETAGNE

###### **Morbihan**

3.2.1. Mat Fenoux-Mer de Gâvres – Extension *Plouhinec* 170 ha  
sous réserve de l'avis favorable du Conseil de rivage

### 3.3. MÉDITERRANÉE

#### LANGUEDOC ROUSSILLON

##### **Aude**

##### Dation

3.3.1. L'Oustalet (extension) *Fleury d'Aude* 25 ha  
dossier Bourjade

##### **Hérault**

##### Informations :

3.3.2. Pré de Baugé *Marseillan, Mèze* 15 ha  
Information sur l'acquisition du Domaine de Bellevue (réquisition emprise totale)

3.3.3. Etang de Vendres *Vendres* 23 ha  
Information sur l'acquisition du Domaine de Gairarde

#### PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

##### **Bouches du Rhône**

##### Dation

3.3.4. La Côte Bleue *Chateauneuf les Martigues* 198 ha  
Dossier Saroul

##### Confirmation d'acquisition

3.3.5. Baisse de Quenin *Arles* 5 000 m<sup>2</sup>

### 3.4. RIVAGES FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

##### **Martinique**

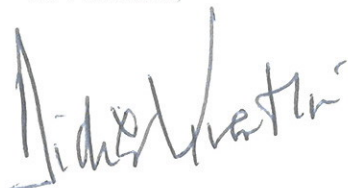
3.4.1. Montagne Pelée *Saint-Pierre* 470 ha

##### **Guyane**

##### Affectation DPE et DPM

3.4.2. Piste de l'Anse (colonie Ibis rouge) *Sinnamary* 1 500 ha

Le Président,



Le Directeur,

